

Répartition de la contribution vie étudiante et campus

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en salle du conseil de la Maison des Services à l'Étudiant, le mardi 30 avril 2019 à 14 H 30, sur la convocation et sous la présidence de M. Abdelhakim ARTIBA, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,

Vu l'article L 841-5 du code de l'éducation ;

Vu les articles D 841-2 à D841-11 du code de l'éducation ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie étudiante du 7 février 2019 ;

Monsieur le Président laisse la parole à madame la vice-présidente déléguée à la réussite étudiante et à la vie étudiante qui présente le dispositif de répartition sur la base de 10 000 étudiants inscrits en formation initiale.

Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) : 12,30 euros par étudiant ;

Centre de santé : 8 euros par étudiant ;

Sport : 4 euros par étudiant ;

Culture : 8 euros par étudiant ;

Projets transversaux : répartition sur présentation de projets dans la limite des crédits non attribués en application des dispositions précédentes.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration approuve à la majorité des voix la répartition de la contribution vie étudiante et campus.

POUR : 23 voix

ABSTENTION: 1 voix

Valenciennes, le 02 mai 2019

Le Président de
l'Université Polytechnique Hauts-de-France



Professeur Abdelhakim ARTIBA